

les remèdes tout dosés étaient fournis gratuitement par la confrérie des apothicaires et des épiciers.

Suivant un inventaire de 1548, il y avait alors 32 lits dans la salle des femmes, 32 aussi dans celle des hommes, 7 dans celle dite des Diètes, 10 dans celle des enfants, 14 au dortoir des sœurs et 3 dans la chambre des prêtres. Ces lits « étoient en boys de noyer, garnis de coultre et coussin de plume, à fleyne de Lunel ; en chacun d'eux il y avait : deux linceuls de chanvre, une couverture cataloigne blanche, une autre couverture de couleur par dessus. Le courtainaige étoit de futaine d'Allemaigne ou de tapisserie d'Auvergne (1) ». En 1598, l'hôpital possédait 100 lits partie en bois de noyer, partie en bois de sapin ; chacun pouvait contenir cinq malades. En 1630 seulement, les recteurs décidèrent que l'on ne placerait dans les salles nouvellement construites que des lits pour une seule personne (2).

Jusqu'en 1583, l'hôpital du pont du Rhône fut administré directement par le corps consulaire ; mais, depuis longtemps, on avait reconnu l'opportunité d'en confier la gestion à des hommes spéciaux, généreux et dévoués, qui pussent, à raison de leur connaissance pratique des affaires, distribuer sagement les ressources, ordonner et contrôler les dépenses, surveiller le nombreux personnel, et tenir en mains fermes, pour les défendre au besoin, tous les intérêts de l'établissement dont les revenus et les charges étaient déjà considérables. En effet, il représentait en quelque sorte seul, alors, avec l'hospice de la Charité fondé en 1533, l'assistance publique à Lyon ;

---

(1) Arch. municip., série GG.

(2) Pointe, o. l. p. 66.